

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 18 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 27 : « Informatique »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
ANDRES	Éric		ALAYRANGUE S	Sylvie	
BERTRAND	Yves		FERRIER BELHAOUARI	Hakim	
GENIET	Annie	Présidente	HORNA	Sébastien	1 ^{er} Vice-Président
GIRARD	Patrick		JEAN	Stéphane	
LIENHARDT	Pascal		LARGETEAU SKAPIN	Gaëlle	3 ^{ème} Vice-Présidente
MENEVEAUX	Daniel		RIDOUARD	Frédéric	
MESEURE	Philippe	2 ^{ème} Vice-Président	URRUTY	Thierry	
RICHARD	Pascal		ZROUR	Rita	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

